

Projet éducatif



Centre Accueil Replonges Loisirs

Croix Colin Sud

01750 Replonges

Mail : carel.replonges@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/carel.replonges

Site internet : www.carel-replonges.fr



Téléphone : 06.18.67.44.00

N° organisateur : 001org0044



Rédigé le 14/04/2016

I- Statut et vocation

Notre centre d'accueil de loisirs sans hébergement CAREL est géré par une association loi 1901, et nous, membres du bureau, sommes tous des bénévoles dont la préoccupation éducative est centrée sur L'ENFANT.

Notre réflexion et notre travail, doivent permettre à l'enfant de s'épanouir dans son environnement local. En fédérant les énergies, en développant le travail partenarial et la mise en commun de nos compétences au service de l'enfant, nous lui permettrons de grandir dans un contexte riche et sécurisant. L'enfant, trouvera alors auprès de l'adulte, un référent qui le guidera dans son apprentissage de la vie citoyenne.

Conscients de l'importance du rôle éducatif des parents, il importe d'associer ces derniers à notre réflexion, afin de ne pas nous substituer à leur rôle, mais de nous positionner en tant que soutien ou conseiller. La structuration du service enfance jeunesse, devra nous amener à réfléchir aux réalités et contraintes sociales vécues par l'enfant fréquentant les différents espaces de loisirs, à l'occasion des temps libres. Notre projet éducatif, pensé à l'échelle communale, tiendra compte de toutes ces réalités, afin de répondre au mieux aux besoins des enfants, des jeunes et des parents. Notre rôle éducatif au sein du centre de loisirs se pose en complémentarité des parents, de l'école.

L'enfant étant au cœur de notre action, chaque temps de vie (accueil, activités, vie quotidienne, siestes, repas...), prend en compte l'enfant dans sa singularité et ses spécificités. Motivée par des valeurs de respect, de développement, d'épanouissement individuel, d'échange collectif, de créativité et d'enrichissement constant, l'équipe s'attache à travailler en permanence au service de L'ENFANT.

II- Diagnostique initial

Nous accueillons des enfants de 3 à 13 ans de Replonges et des communes extérieures uniquement sur les vacances scolaires. Le centre peut également accueillir des enfants jusqu'à 15 ans en camps pendant les vacances estivales.

La capacité d'accueil est de 50 enfants maximum pour les petites vacances (vacances d'automne, vacances de fin d'année, vacances d'hiver et vacances de printemps) et de 80 enfants pour les vacances d'été.

Les locaux :

De juillet à septembre : l'ALSH se situe dans des locaux se situant à l'intérieur de l'école primaire publique.

A partir de septembre, nous bénéficierons de nouveaux locaux annexés au gymnase de Replonges, offrant un plus grand espace d'accueil.

Les ressources :

L'ALSH a accès aux espaces suivants :

- La cours de l'école primaire
- Le gymnase de Replonges
- La bibliothèque municipale
- Le city stade

La commune de replonges étant proche de la ville de Mâcon (71000), les enfants peuvent bénéficier de différentes sorties (cinéma, piscine, théâtre...).

III- Les intentions éducatives de l'équipe

L'accueil de loisirs est avant tout un lieu dédié aux loisirs, à la détente, à la découverte et à l'expérimentation de nouvelles relations interpersonnelles, activités, jeux. En réfléchissant sur le sens même des vacances, nous pourrons adapter au mieux notre méthode de travail et les objectifs que nous souhaitons atteindre. Après réflexion et concertation, l'équipe définit l'ALSH, comme suit :

- Un équipement au service de la population Replongearde et environnante, générateur de rencontres entre les habitants des différents quartiers et des différentes communes.
- Un lieu source de loisirs pour les enfants et les jeunes, offrant un cadre et des moyens d'actions variés.
- Un espace de découverte et de création, permettant à l'enfant de s'épanouir, d'apprendre, de vivre la réalité collective avec ses pairs, de faire l'expérience de l'autonomie, d'agir pour lui-même et avec les autres.
- Un espace de rencontre avec les parents, qui leur permettra de s'investir à leur manière dans la vie du centre, de manière régulière, ou tout simplement en prenant le temps de discuter avec l'équipe.

De fait, l'équipe entend promouvoir à travers les actions de l'accueil de loisirs les points suivants :

Pour l'enfant : Permettre aux enfants de vivre leur temps de loisirs dans un cadre épanouissant.

- En offrant des conditions d'accueil adaptées au public.
- En assurant une présence sécurisante et en facilitant les relations interpersonnelles.
- En préservant un cadre d'intimité et de chaleur pour les enfants.

- En proposant une programmation riche et variée qui tient compte du rythme de l'enfant. S'enrichir dans l'apprentissage de la vie collective.
- En développant des comportements de solidarité, de coopération, d'entraide et de tolérance.
- En privilégiant des activités d'échanges, permettant aux enfants de valoriser leurs compétences.
- En agissant directement sur son environnement, par la concertation avec les autres enfants et l'équipe d'encadrement. Développer l'apprentissage de l'autonomie.
- En donnant la possibilité à l'enfant de faire des choix individuels et collectifs.
- En laissant le droit à l'enfant de faire ou de ne pas faire.
- En mettant en place des lieux et des temps permettant à l'enfant d'agir avec ou sans l'aide directe de l'adulte.
- En proposant des activités par lesquelles l'enfant pourra expérimenter et découvrir ses capacités physiques et intellectuelles.
- En aidant l'enfant à comprendre les règles et à se poser des limites.
- En proposant aux enfants une alimentation équilibrée, de saison et locale.

Pour les parents : Permettre aux parents de trouver un mode de garde satisfaisant.

- En offrant une qualité de service et des horaires adaptés.
- En étant à l'écoute permanente de leurs attentes, permettre aux parents de trouver un lieu d'éducation complémentaire.
- En assurant un travail cohérent au service de l'enfant en lien avec sa réalité familiale.
- En facilitant les échanges au moment de l'accueil et du départ de l'enfant. Favoriser l'implication des parents dans la vie du centre.
- En les associant aux actions organisées.
- En créant un lien privilégié avec l'équipe d'encadrement.

Pour la structure : Affirmer notre nouvelle place dans la structure municipale mise à notre disposition.

- En assurant une bonne communication avec l'extérieur.
- En ouvrant l'ALSH à d'autres communes.
- En travaillant avec les partenaires locaux. Assurer une image de qualité de notre service.
- En valorisant auprès des habitants et des élus notre travail et notre mission.

Pour l'équipe d'encadrement : Permettre à chacun de s'épanouir dans son travail.

- En s'assurant que le cadre est valorisant pour tous les employés.
- En permettant à chacun de progresser dans sa vie professionnelle (formation, conseils, échanges...)
- En garantissant une cohésion d'équipe au service du projet de structure.

IV- Les moyens de fonctionnement

Les locaux

De juillet à septembre : l'accueil de loisirs se déroule dans des locaux se situant à l'intérieur de l'école primaire publique mis à disposition par la mairie.

A partir de septembre, nous bénéficierons de nouveaux locaux annexés au gymnase de Replonges, offrant un plus grand espace d'accueil toujours mis à disposition par la mairie.

Le budget

Le budget est voté et planifié tous les ans par les membres du bureau en fonction des aides (subventions) en vue pour l'année et il est basé sur une fréquentation moyenne du centre. Tout le long de l'année, différentes actions (kermesse, fête de fin d'année, soirées Zumba, marché de Noël,...) sont menées pour augmenter le budget disponible.

La constitution des équipes et les modalités de recrutement des équipes

L'encadrement des enfants est assuré par un directeur diplômé ainsi qu'une équipe d'animation. L'ALSH est agréé par le ministère de la jeunesse et des sports. La réglementation impose un taux d'encadrement dans les accueils de loisirs qui est de :

- Un animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.
- Un animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

La capacité d'accueil est de 50 enfants maximum pour les petites vacances (vacances d'automne, vacances de fin d'année, vacances d'hiver et vacances de printemps) et de 80 enfants pour les vacances d'été.

Les horaires d'ouverture

L'enfant est accueilli en journée complète avec repas de 7h15 à 18h30.

L'arrivée de l'enfant s'effectue de 7h15 à 9h30, son départ entre 17h00 et 18h30. Ces horaires peuvent être légèrement réduits afin d'organiser au mieux les différentes sorties.

Les modalités tarifaires

Une adhésion à l'association est demandée annuellement après chaque AG et s'élève à 10€ par famille. La tarification est à la journée :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF DE BASE par jour	AIDE CAF	HABITANTS EXTERIEURS	HABITANTS DE REPLONGES	
				AIDE MAIRIE ESTIVALE	TARIF REPLONGES
De 0 à 450	20,80 €	8,00 €	12,80 €	3,00 €	9,80 €
de 451 à 660	21,20 €	6,50 €	14,70 €	3,00 €	11,70 €
de 661 à 765	21,80 €	5,00 €	16,80 €	3,00 €	13,80 €
supérieur à 765	22,00 €	0,00 €	22,00 €	3,00 €	19,00 €

Les familles choisissent librement le nombre de journées souhaitées pour une période donnée. Des fiches de réservation sont mises à la disposition des familles. Les familles

joignent le règlement correspondant par chèque, par chèques vacances ou en espèces. Le responsable du centre remet aux familles la facture acquittée.

Les conventions et partenariat

L'enfant étant considéré dans sa globalité, tous les partenaires et acteurs de son éducation sont associés :

- Familles
- Services publics : CAF, PMI, DDCS, mairie, écoles...
- Fédérations : UFCV

Les outils d'information et de relation avec les familles

La relation avec les familles étant un élément important de notre projet, nous communiquons avec les familles par le biais de plusieurs moyens :

- Panneau d'affichage à l'entrée de l'ALSH
- Page Facebook : www.facebook.com/carel.replonges
- Site internet : www.carel-replonges.fr
- Cahiers de liaison des élèves du secteur

Nous communiquons également par mail pour les informations importantes.

En ce qui concerne la transmission de la journée de l'enfant, il est important que l'accueil et le départ de l'enfant soit réalisé par le même animateur dans la mesure du possible afin que les parents aient un interlocuteur privilégié.

En ce sens un trombinoscope des animateurs est affiché à l'entrée.

Le règlement intérieur

Voir le document annexe « règlement intérieur »

Le temps de concertation pour les préparations des équipes

- Avec les membres de l'association

Une réunion de l'association CAREL et la direction de l'ALSH est tenue en moyenne une fois avant les périodes de vacances. Cette rencontre permet de faire le point tant sur le plan humain que financier et de continuer à travailler en collaboration afin que les orientations éducatives de l'association se retrouvent dans le travail de l'équipe d'animation. Elle permet aussi de faire le point sur les futurs programmes des vacances et sur le besoin en matériel pédagogique.

- Avec les animateurs

Une réunion de préparation en équipe est prévue avant chaque vacance. Lors de cette réunion, nous ferons

- La lecture du règlement intérieur et du projet pédagogique aux animateurs
- Le rappel des consignes de sécurité et incendie
- La préparation du planning d'activités

- L'élaboration du planning horaire des animateurs et des roulements pour l'entretien des salles
- La mise en place et l'installation du matériel sur le lieu d'accueil :
 - aménagement des espaces
 - rangement du matériel
 - création d'une ambiance en rapport avec le thème ou projet des vacances

C'est aussi l'opportunité d'échanger et de partager. C'est un moment essentiel pour un travail de qualité, avec préparation ou essai des activités.

Des temps de bilans sont également prévus au cours et en fin des périodes de vacances

Les modalités d'accueil des enfants en situation de handicap

L'admission d'un enfant atteint d'un handicap ou d'une affection chronique sera étudiée en commun par le directeur, le médecin traitant, les parents et un représentant de l'association afin de répondre au mieux au besoin de l'enfant.

Les modalités d'organisation d'activités accessoires

L'ALSH proposera chaque année, dans la mesure du possible, différents camps :

- Un mini-camp de 3 jours et 2 nuits pour les enfants de 6 à 9 ans.
- Un camp équitation de 5 jours et 4 nuit pour les enfants de 6 à 11 ans.
- Un camp multisports de 5 jours et 4 nuits pour les enfants de 7 à 11 ans
- Un camp multisports ado de 5 jours et 4 nuits pour les enfants de 11 à 15 ans
- Une semaine d'après-midi sportives pour les adolescents de 13 à 15 ans

En 2016, les camps se dérouleront au camping de Cluny qui offre la possibilité de rester au même endroit pendant toute la durée des camps.

Chaque camp aura un départ en bus en partance des locaux le lundi matin à 9h00 et un retour en bus le vendredi soir à 17h30.

Les tarifs de base (hors aide CAF et mairie) de ces camps sont les suivants :

- Un mini-camp : 85,00€/enfant
- Un camp équitation : 195€/enfant
- Un camp multisports : 135€/enfant
- Un camp multisports ado : 135€/enfant
- Une semaine d'après-midi sportives : 7€/après-midi/enfants

Les modalités d'évaluation et de suivi du projet

Le directeur est muni d'un téléphone portable afin de pouvoir correspondre facilement avec les membres du bureau.

Nous procéderons à plusieurs niveaux d'évaluation :

- L'évaluation du projet d'activité de l'équipe. Cela concernera le programme mis en place par les animateurs tout au long de l'année. Ce sera le niveau d'évaluation le plus fréquent, car une réunion d'équipe et de bureau se tiendra après chaque période de vacances afin de suivre l'évolution des activités, des finances et des projets.
- L'évaluation du projet pédagogique se fera tout au long de l'année, afin de préciser chaque année de nouveaux objectifs. Ce travail sera certainement le plus important dans les trois prochaines années, au regard du nouveau départ de l'accueil de loisirs.

Le travail d'évaluation, quel que soit son niveau prendra en compte des éléments quantitatifs et qualitatifs. Nous définirons, pour chaque niveau, un mode et une organisation d'évaluation, qui permettra de rendre compte au plus juste de la réalité et des actions à envisager par la suite.

V- Les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions du séjour

Le directeur ayant à sa disposition un smartphone, il peut joindre à tout moment l'organisateur en cas de problème. De plus chaque semaine, il envoie un mail à l'organisateur afin de faire le point sur les activités :

- Le taux de satisfaction
- L'organisation (simple ou complexe)
- Le déroulement des sorties...

Le directeur mettra à disposition des familles tous les jours un « post » sur Facebook afin de communiquer sur les différentes activités proposées.

Dans le cas d'activité accessoire, un suivi plus régulier aura lieu : un point sera fait en milieu et en fin de semaine par téléphone.

Le bureau peut également passer à l'improviste, pour juger sur place du déroulement du séjour.

Un exemplaire du présent document sera transmis aux services de la DDCCS ainsi qu'à la Caisse d'Allocations Familiales. Il sera tenu à la disposition des familles dans les locaux de l'ALSH et sur le site internet www.carel-replonges.fr.

Signatures